

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi » Déclaration des Droits de l'Homme 1789 - Art. 11

« Je préfère mourir debout que vivre à genoux » (Charb, journaliste, assassiné le 7 janvier 2015)



## Le mot du Président

Je tiens de mon instituteur mon amour pour la Révolution. C'était un homme juste

et droit qui avait à cœur son métier, la justice sociale et la paix. Je ne puis dire comment le martyr de Joseph Bara, la fougue juvénile de Hoche et l'incorruptible dévouement à la cause des pauvres de Robespierre et de Saint-Just vinrent à la rencontre de ma propre expérience de l'injustice et l'extrême misère dans laquelle je grandissais, mais j'eus tôt fait de choisir mon camp. J'étais pour la Révolution, et pour les Montagnards. La décapitation de Louis et Marie-Antoinette n'était pour moi que justice faite à la trahison et aux misères qu'ils firent endurer au peuple. J'étais, à Valmy, au milieu de mes frères sans-culottes.

La Révolution, dans chaque gravure et chacun des textes de mon manuel inventait mes rêves.

Hugo fit le reste: et ma lecture souvent renouvelée des Misérables dans mon âge avançant n'en finit pas de conforter mes choix d'enfant. Ah ! Gavroche!

A cette époque, à l'École de la République, les maîtres qui, pour beaucoup, avaient connu deux guerres, savaient prendre le parti du Progrès.

Aujourd'hui, l'étalage indécent des richesses accumulées par certains, leur arrogance de possédants, celle de leurs laquais médiatiques me rappellent l'ancien régime agonisant et cruel, ses ordres privilégiés. Le mépris, la haine des pauvres, l'accroissement sans fin des inégalités et de l'injustice sociale que l'on voudrait inscrire au livre des fatalités, me renvoient, eux, au sort des laboureurs, des journaliers, des domestiques, des premiers prolétaires qui prirent, ensemble, dès l'été 1789 le chemin du château du village ou de la ville, y firent bon feu de tous les papiers dont se

drapent les accapareurs et n'oublièrent pas de s'occuper des bêtes que leurs propriétaires, dans leur fuite affolée, avaient abandonnées meuglantes au fond des étables.

Si la Révolution inventa mes rêves d'enfant, elle m'est toujours davantage objet de curiosité, d'étude et de références salutaires pour tenter de comprendre les enjeux du présent. J'ai rejoint l'ARBR comme on va à la fontaine. L'initiative audacieuse de Christian Lescureux avec l'aide décisive notamment de l'avocat Fernand Bleitrach, du député Rémy Auchédé et du poète des Rosati, Jean-Claude Vanfleteren grâce à qui l'association a pu prendre son essor, continue de m'impressionner; contrepied hardi aux thèses historiques officielles à la mode de cette époque.

Les membres du Comité me font l'honneur aujourd'hui de me confier la présidence de notre belle société savante. Je les en remercie humblement et j'essaierai d'être à la hauteur de la responsabilité et de la tâche qui m'échoit et de la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Approfondir la connaissance que nous avons de l'œuvre immense accomplie en quelques années par nos aïeux révolutionnaires, la manière dont celle-ci s'est construite et répandue dans notre département, dans nos villes et nos villages, la faire connaître auprès du plus large public, permettre aux enseignants d'enrichir leurs ressources pédagogiques, et susciter des vocations chez nos jeunes étudiants. Telles doivent demeurer nos ambitions. C'est un enjeu pour l'Histoire, certes, mais c'est aussi une tâche exaltante d'éclairer les révolutions à venir et fonder l'exigence universelle, de liberté et de justice sociale et humaine dont on commence à entendre, parmi les villes, des millions de petites voix se répondre en écho. Dans les réflexions qui se poursuivent après les assassinats sauvages du 7, 8 et 9 janvier derniers, l'apport de la révolution, celui de Robespierre pour ce qui concerne la liberté d'expression me paraissent plus que jamais d'actualité (voir article page 4).

Alcide Carton

## Cotisations

Merci d'envoyer votre règlement à l'adresse de l'ARBR (voir ci-contre) sauf les adhérents de l'étranger qui paient par mandat international : envoyer directement au trésorier (voir fiche d'adhésion)

LES AMIS DE ROBESPIERRE  
(A.R.B.R.)

Maison des Sociétés, rue Aristide Briand  
62000 ARRAS

Mel : [amisderobespierre@orange.fr](mailto:amisderobespierre@orange.fr)  
Site : [www.amis-robespierre.org](http://www.amis-robespierre.org)

Le sommaire se trouve en page 2

## Une rue Robespierre à Manosque

En octobre dernier, la ville de Manosque a décidé d'attribuer le nom de Robespierre à une rue d'un nouveau quartier de la ville. L'initiative en revient à M. Claude Testanière qui, au nom du Comité du Patrimoine Manosquin, a effectué les démarches auprès de la municipalité de Manosque. M. Testanière est un admirateur de Robespierre et il nous a semblé intéressant de reproduire des extraits de sa lettre à la municipalité. Que cette initiative puisse servir d'exemple à tous ceux qui regrettent l'absence d'une rue, d'une place ou d'un édifice au nom de Robespierre.

Monsieur le Maire,

[...] J'ai remarqué, à la lecture de l'excellent ouvrage publié par le Comité du Patrimoine Manosquin consacré aux noms des rues manosquines qu'aucune n'était dédiée à cette grande figure de la Révolution française et de la République.

Pourtant ses pensées et ses actes restent, pour l'essentiel, d'une grande modernité. Qu'on en juge.

C'est [Robespierre] qui, pour la première fois à la mi-décembre 1790, employa la formule « Liberté, Egalité, Fraternité » devenue depuis la devise de notre Nation toute entière. C'est lui qui a donné et proposé la citoyenneté pour les Juifs, qui a proposé l'abolition de l'esclavage, qui a fait voter la reconnaissance des enfants naturels, le premier à défendre le suffrage universel dont vous êtes issu en qualité de Premier Magistrat de la Ville, le premier à aborder le non cumul des mandats, le premier à proposer le contrôle des prix de première nécessité. [...]

Il est devenu au fil du temps, la figure du repoussoir qui sert aux ennemis de la République pour personnifier la tyrannie, la violence et l'extrémisme. N'esquivons pas la critique.

ROBESPIERRE fut effectivement un des acteurs de ce qui est nommé « La Grande Terreur ». [...] La période était d'une rare brutalité et ne fut pas close avec la mort de ROBESPIERRE. Au sein du « Comité de Salut Public », structure collégiale élue et réélue chaque mois au sein de la Convention, il n'en fut qu'un membre et ce n'est pas lui qui fut à l'origine de la *Loi des suspects*.

Dans le genre des faux procès qui lui furent intentés, certains tentent parfois de lui imputer les 2585 condamnations à mort prononcées par le tribunal révolutionnaire de Paris. Savent-ils que ce n'est pas ROBESPIERRE mais DANTON qui a été son initiateur ? Pourtant, et c'est heureux, personne ne songerait à débaptiser la rue DANTON ! [...]

La figure la plus célèbre et sinistre de ce tribunal, l'accusateur public FOUQUIER-TINVILLE entra à plusieurs reprises en conflit. Au point que l'Incorruptible tenta en vain de le faire destituer pour arrêter ses excès.

D'autres tentent d'imputer à ROBESPIERRE les mesures de police politique et de surveillance qui étaient appliquées sous la Terreur. Or celles-ci étaient supervisées par le « Comité de sûreté général », dirigé par VADIER et totalement indépendant de ROBESPIERRE. Ce dernier était tellement consterné par le développement de l'arbitraire policier qu'il obtint du « Comité de Salut Public » la création d'un bureau de police administrative destiné à contrôler la légalité des agissements de la police.

Enfin, un dernier faux procès a consisté à rendre ROBESPIERRE responsable de la répression en Vendée. [...] La réalité est que ROBESPIERRE n'a nullement été impliqué dans les exactions commises lors de la guerre civile vendéenne. Son seul rôle connu a été de faire rappeler CARRIER après avoir été informé des massacres perpétrés à Nantes sous l'autorité de ce dernier. C'est au contraire BARERE qui représenta la vraie continuité « terroriste » du Comité en étant le seul resté en place tout au long des 17 mois de son existence. C'est lui qui appellera aux pires excès et « déplorera que la Vendée existe encore ». BARERE qui eut la vie sauve et qui fut un des principaux organisateurs du coup d'état de Thermidor pour renverser ROBESPIERRE. Avait-il tant de crimes à se reprocher ? [...]

Claude Testanière

L'intégralité de la lettre peut être consultée sur notre site dans la rubrique *Actualités*

### SOMMAIRE

- Page 2 : Une rue Robespierre à Manosque  
Publication : *la liberté ou la mort*
- Page 3 : Siéyes, lettre à Palloy, mars 1792
- Page 4 : C'est par Robespierre que nous sommes Charlie
- Page 4-5 : Robespierre et la liberté de la presse
- Page 5 : Les amis de Robespierre en deuil
- Page 6 : Témoignage sur l'exécution de Louis XVI
- Page 7 : *Extrait du Robespierre de Hervé Leuwers*  
Fév-mars 1794, l'absence de Robespierre
- Page 8 : Dès 1789, des journaux à foison et de tous bords
- Page 9 : L'Assemblée générale du 22 novembre 2014.  
Le nouveau Comité Directeur
- Page 10 : Conférence de Hervé Leuwers

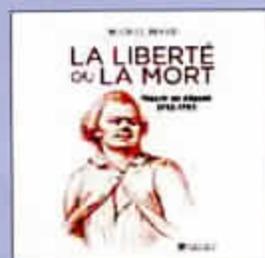
### Publication

## LA LIBERTÉ OU LA MORT Mourir en député 1792-1795 Ed. Tallandier

de Michel Biard

Entre 1792 et 1795, 86 membres de la Convention nationale ont eu une mort non naturelle. Comment sont décédés ces hommes dont la devise était « la liberté ou la mort » ? Sous le couperet de la guillotine ? Assassinés ? Suicidés ? En prison, en missio ou en déportation ?

Michel Biard s'interroge sur les origines et les conséquences de ces morts brutales. Il offre une vision neuve des luttes politiques et des épurations successives de la Convention au temps de la « Terreur »



Emmanuel Joseph Sieyès envoie une lettre de remerciement à Palloy, pour une médaille célébrant la prise de la Bastille, le 12 mars 1791.

Qui est Palloy ? « *Dès le soir du 14 juillet, des groupes d'ouvriers affluent vers la forteresse. Ils ont pour tâche de la démolir sous la direction d'un certain Pierre-François Palloy, maître maçon et entrepreneur en bâtiments alors âgé de trente quatre ans qui, avant même d'obtenir une quelconque autorisation de la municipalité, décide de son seul fait, d'organiser et de superviser les opérations. Palloy ne fait pas partie de l'élite politique traditionnelle* » (1)

Palloy parvient à s'affirmer comme un acteur incontournable en ce début de Révolution. Ses innombrables interventions devant l'Assemblée, ses discours, les cérémonies qu'il organise, les objets souvenirs qu'il conçoit en font un personnage de premier ordre sur le théâtre des événements parisiens.

« *Le chantier de la Bastille, talisman de Palloy, exerce pour lui une fonction protectrice essentielle. Jusqu'en 1792, son itinéraire politique est celui d'une ascension irrésistible. À partir de cette date toutefois, son image se trouble et son parcours prend une tournure plus chaotique : le démolisseur doit affronter à plusieurs reprises les invectives de ses contemporains. Pourtant, il parvient toujours à organiser sa défense avec succès, continuant à revendiquer jusqu'à sa mort, en 1835, son rôle et sa place ! Après le 9 Thermidor, Palloy cherche à s'attirer les faveurs des régimes successifs. Il multiplie les démarches envoie des médailles. Palloy prétend rester fidèle à ses opinions anciennes, imitant en cela les Thermidoriens qui affirment continuer à adhérer aux principes de la Révolution. Il affecte donc d'être jacobin et organise chaque année une cérémonie commémorant l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793* » (2)

Il semble avoir exercé une forme de monopole sur la production des médailles commémorant la prise de la Bastille et sa démolition. Par son invention de la Bastille comme objet de médaille, Palloy initie un renouvellement notable des thèmes représentés. Au mois de mars 1792, la Bastille est de nouveau représentée à l'occasion de la remise des comptes de Palloy devant l'Assemblée nationale, alors que la démolition est terminée depuis presque un an. Dans ce moment crucial, il entend rappeler au plus grand nombre son engagement patriotique en offrant une médaille aux électeurs de 1789, ceux-là même qui l'ont soutenu aux origines de sa folle entreprise en lui attribuant officiellement la responsabilité du chantier dont il vient de s'emparer. Par ailleurs, à la même époque, Palloy multiplie les dons aux députés de la Constituante, aux députés de la Législative... Le printemps 1792 correspond donc à une période de production intense qui permet à Palloy de rappeler à tous son engagement

L'envoi d'une médaille à Sieyès et la réponse de celui-ci nous prouvent l'activité de Palloy auprès des députés apôtres de la Révolution depuis ses origines. Une lettre de Sieyès du 12 mars 1791 est ainsi écrite : « *J'ai reçu une médaille que Monsieur Palloy patriote a bien voulu m'envoyer, je le prie de recevoir l'expression de ma sensibilité et de ma reconnaissance pour un monument qui nous rappelle le plus beau temps de notre Révolution, et me paraît propre à ranimer l'esprit public et l'honneur de la liberté* » (3)

Cette lettre nous montre que ce maître maçon, entrepreneur de travaux public a établi tout un réseau. Il a envoyé à un homme de premier plan (Sieyès), une médaille commémorative de la prise de la Bastille. Cette médaille est un symbole fort de la Révolution Française, Sieyès ne s'y trompe pas : elle rappelle « les plus beaux temps de la Révolution... » Cette médaille offerte est pour Sieyès, une marque d'un attachement à cette Révolution de 1789. Un temps qui tend à être dès ses débuts mythifiés : un temps d'alliance, d'unité entre toutes les composantes patriotiques, un temps où le peuple entre en politique, un peuple en action, un peuple fondateur et acteur de la révolution. Une première mémoire du 14 juillet 1789 s'inscrit et par extension, une histoire de la Révolution. Palloy a été un acteur majeur de la construction du mythe de la Bastille par son oeuvre, proche de la culture populaire.

Bernard Vandeplas

- (1) Héloïse Bocher, « Démolir la Bastille : l'édification d'un lieu de mémoire », éd. Vendémiaire, 251 p., Paris, 2012.
- (2) (2) idem
- (3) Archives privées : Lettre à Palloy de Sieyès, Paris, le 12 mars 1792.



**"Prise de la Bastille"** remplissant un tableautin dans le bassin d'une assiette. Le peuple de Paris avait réussi à enlever quatre pièces de canons aux Invalides. Ils les braquèrent contre la forteresse à huit tours, avec adossées au mur du fossé, une série de boutiques et à droite, la première entrée. À l'extrême droite, une caserne à l'intérieur de l'enceinte. Ce dessin schématique ressemble pourtant assez bien à la Bastille telle qu'elle est restituée dans le tableau *Prise de la Bastille* par Prioure, oeuvre conservée au Musée du Louvre.

## C'est par Robespierre que nous sommes "Charlie"

Le 7 janvier dernier, des dessinateurs facétieux et leurs proches collaborateurs étaient sauvagement assassinés. Ils payaient de leur vie leur attachement satirique à la liberté, à la fraternité, au droit de rire et au bonheur.

Le lendemain, d'autres citoyens innocents payaient à leur tour le fait de croire en Abraham, d'être juifs et de le vivre au grand jour. Sans le courage et le sang-froid d'un jeune travailleur sans-papiers, et le professionnalisme des policiers les victimes auraient pu encore être plus nombreuses.

Deux de nos libertés les plus chères étaient donc la cible choisie par ces criminels fanatiques : celle de dire et d'écrire, celle de croire : la liberté d'expression et la liberté de culte.

Et ce drame à nous renvoyer aux heures les plus sombres de notre histoire.

Ces tueurs ont prétendu agir au nom de la religion. Mais pour eux, et ceux qui les ont préparés et armés, la religion n'est que le malin prétexte à un activisme fasciste et mafieux pensé et organisé pour fanatiser les foules, et parmi elles les plus faibles et les plus vulnérables, pour les transformer en monstres assassins. Cet usage détourné du dogme religieux n'a qu'un but assujettir jusqu'à l'esclavage les peuples. Les méthodes : la violence et la mort. Hitler et les nazis le firent au nom de la race, eux, ces prétendus 'djihadistes', le font au nom de dieu. Leur cible est la même : la liberté d'expression, 'l'intérêt d'une société toute entière'.

Nombre de démocrates sincères, mis au banc depuis des décennies par notre République ne se sont pas reconnus dans le slogan "je suis Charlie". Ils ne condamnent pas moins avec la même véhémence la violence aveugle.

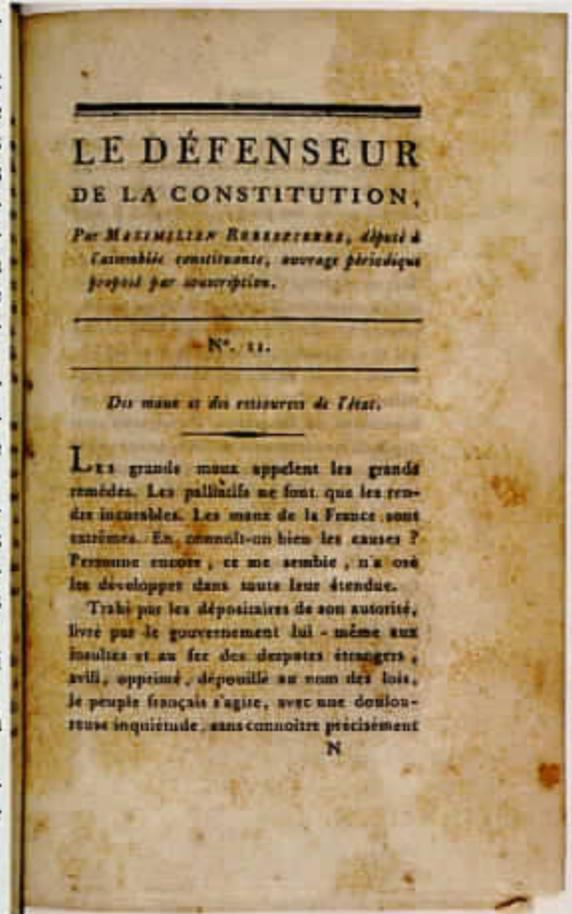
Sans doute ressentent-ils confusément qu'il ne suffit pas de chanter 'liberté-égalité-fraternité' pour leur faire oublier leur histoire et les difficultés de leur présent et ne pressentent-ils pas ainsi le danger liberticide qui les guette aussi aussi bien que n'importe quel citoyen. Nous sommes attentifs au motif de leurs préventions.

Mais en criant "Je suis Charlie" ce sont nos libertés, toutes nos libertés, si durement et si chèrement acquises que nous défendons.

Pas touche à nos libertés ! Pas touche de quelque manière que ce soit à notre liberté de dire ou d'écrire, de croire ou ne pas croire.

*"Vivre libre ou mourir" disaient les Conventionnels et Robespierre, convaincus que la liberté de la presse est l'arme absolue contre tous les despotismes..."*

Alcide Carton



### Extrait de « Robespierre » de Hervé Leuwers, concernant la liberté de la presse

« Robespierre croit en la liberté de la presse, qu'il qualifie de « plus redoutable fléau du despotisme ». Il l'imagine totale, sans aucune entrave... Il l'explique aux Amis de la Constitution, le 9 mai 1791 (\*), par un discours qu'il rend public, que les Jacobins adressent aux sociétés affiliées et qu'il réutilise en partie à la fin du mois d'août. Fidèle sur ce point à l'exemple américain, il refuse toute censure et tout privilège d'impression. Il rejette également toute limite à la liberté d'expression : permettre la condamnation de propos jugés incendiaires ou sédiciose serait empêcher le débat ; permettre la poursuite pour calomnie de ceux qui auraient dénoncé un responsable public serait empêcher la presse de « contenir l'ambition et le despotisme de ceux à qui le peuple a commis son autorité ». Il voudrait que seuls les particuliers calomniés aient le droit de demander réparation. » (pages 177-78)

(\*) Voir ci-dessous extraits du discours de Robespierre, qui peut être consulté dans son intégralité sur le site « <http://revolution-francaise.net> »

#### Discours de Robespierre du 9 mai 1791

« Messieurs,  
Après la faculté de penser, celle de communiquer ses pensées à ses semblables est l'attribut le plus frappant qui distingue l'homme de la brute [...] La liberté de la presse ne peut-être distinguée de la liberté de parole; l'une et l'autre sont sacrées comme la nature; elle est nécessaire comme la société elle-même.

Par quelle fatalité les lois se sont-elles donc presque partout appliquées à la violer ? C'est que les lois étaient l'ouvrage des despotes, & que la liberté de la presse est le plus redoutable fléau du despotisme. Comment expliquer en effet le prodige de plusieurs millions d'hommes opprimés par un seul, si ce n'est par la profonde ignorance & par la stupide léthargie où ils sont plongés ? [...]

Le droit de communiquer ses pensées par la parole, par l'écriture ou par l'impression, ne peut-être gêné ni limité en aucune manière [...]

(suite page suivante)

n'existe pas [...] Eh ! quelles seraient les formalités auxquelles vous soumettriez le droit de manifester ses pensées ? Défendrez-vous aux citoyens de posséder des presses, pour faire un bienfait commun à l'humanité entière, le patrimoine de quelques mercenaires ? donnerez-vous ou vendrez-vous aux uns le privilège exclusif de disserter périodiquement sur des objets de littérature, aux autres celui de parler de politique & des événements publics ? Décréterez-vous que les hommes ne peuvent donner l'essor à leurs opinions, si elles n'ont obtenu le passeport d'un officier de police, ou qu'ils ne penseront qu'avec l'approbation d'un censeur, & par permission du gouvernement ? tels sont en effet les chefs-d'œuvre qu'enfanta l'absurde manie de donner des lois à la presse : [...]



Eventaire de presse, détail de l'Almanach national pour 1791

Mais ce qu'il importe surtout de bien observer, c'est que toute peine infligée contre les écrits, sous prétexte de réprimer l'abus de la presse, tourne entièrement au désavantage de la vérité et de la vertu, et au profit du vice, de l'erreur et du despotisme.

L'homme de génie qui révèle de grandes vérités à ses semblables est celui qui a devancé l'opinion de son siècle : la nouveauté hardie de ses conceptions effarouche toujours leur faiblesse et leur ignorance ; toujours les préjugés se ligueront avec l'envie, pour le peindre sous des traits odieux ou ridicules [...] La presse libre est la gardienne de la liberté ; la presse gênée en est le fléau. Ce sont les précautions mêmes que vous prenez contre ces abus qui les produisent presque tous ; ce sont ces précautions qui vous en ôtent tous les heureux fruits, pour ne vous en laisser que les poisons. Ce sont ces entraves qui produisent une timidité servile, ou une audace extrême. Ce n'est que sous les auspices de la liberté que la raison s'exprime avec le courage & avec le calme qui la caractérisent. [...]

Concluons qu'il faut toujours revenir au principe, que les citoyens doivent avoir la faculté de s'expliquer & d'écrire sur la conduite des hommes publics, sans être exposé à aucune condamnation légale [...]

En deux mots, il faut ou renoncer à la liberté, ou consentir à

Je vous propose de cimenter la première base de la liberté par le décret suivant :

L'Assemblée nationale déclare :

- 1° Que tout homme a le droit de publier ses pensées, par quelques moyens que ce soit ; et que la liberté de la presse ne peut-être gênée ni limitée en aucune manière.
- 2° Que quiconque portera atteinte à ce droit doit être regardé comme ennemi de la liberté, et puni par la plus grande des peines, qui seront établies par l'Assemblée nationale
- 3° Pourront néanmoins les particuliers qui auront été calomniés, se pouvoir pour obtenir réparation du dommage que la calomnie leur aura causé, par les moyens que l'Assemblée nationale indiquera. »

\*\*\*\*\*

NB : La constitution du 3 septembre 1791 se contentera de reprendre l'article 11 de la Déclaration de 1789 :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

### Les amis de Robespierre en deuil

Le 21 janvier nous avons appris avec tristesse le décès à l'âge de 93 ans de notre ami **Georges HAGE**, député du Nord durant 34 années jusqu'en 2007, alors devenu le doyen de l'Assemblée nationale. Membre fidèle des Amis de Robespierre, nous l'avions rencontré la dernière fois à Arras il y a peu de temps où malgré son grand âge il était venu de Douai assister à une de nos conférences sur Jean Jacques Rousseau.

Robespierrieste convaincu, Géo (Jo) comme le surnommaient ses nombreux amis s'en est allé le jour anniversaire même où les révolutionnaires régicides dont il était un fidèle et ardent défenseur, envoyaient Louis XVI à la guillotine. Ironie du sort, que son humour n'aurait pas manqué de marquer d'un trait dont il était coutumier et que ses amis appréciaient.



## Témoignage sur l'exécution de Louis XVI du 21 janvier 1793.

Avec l'exécution de Louis XVI, les Conventionnels redoutaient l'avenir. Désormais, sans défaillance, ils devaient aller de l'avant et tout braver pour fonder enfin la République. « Nous voilà lancés, les chemins sont rompus derrière nous », écrivait le Conventionnel Lebas. Une lettre inédite du Conventionnel Pelletier Jacques (du Cher), de Paris le 21 janvier 1793, à un ami témoigne de l'atmosphère qui régnait à Paris dans cette période cruciale pour l'avenir de la République. Cette lettre est passionnante par sa teneur et montre les convictions d'un Conventionnel qui n'est pas des plus extrêmes dans sa détermination du moment.

### Jacques Pelletier relate l'événement en ces termes :

« Nous sommes arrivés au moment qui doit décider du sort de la République. La Convention vient de

donner une preuve bien éclatante de son courage et de sa justice. Le tyran n'est plus, il a trop vécu pour le malheur du peuple français, il était temps que l'on mit un frein à ses forfaits autrement il serait venu à bout de nous faire tous égorgés sans en connaître les causes. Quel exécrable homme, combien il a été fourbe, parjure et traître, combien il a fait couler impunément le sang (...) Faisons ne sorte de ne jamais vivre sous le régime de la royauté. Comme membre de la commission

des 24, j'ai appris plus que personne à connaître les manœuvres horribles de la cour. Nous avons été 8 jours occupés du jugement du dernier roi enfin il a été décrété qu'il perdrait la vie. Le décret lui a été notifié hier matin. Il a demandé un délai de trois jours pour se préparer à la mort, qu'on lui laissât voir sa famille, qu'on s'occupât de son sort ainsi que de celui de ses anciens serviteurs, et qu'on lui donnât un confesseur. Ces trois dernières demandes lui ont été accordées, il a été exécuté ce matin à 10 heures 34 minutes.

Il a voulu haranguer le peuple, il a dit qu'il mourrait innocent (le traître innocent quelle imposture) qu'il pardonnait à ses ennemis qu'il espérait que son peuple fût heureux (un bourreau, un assassin peut-il parler ainsi) il voulait continuer, mais le Commandant Général a donné le signal et sur le champ, sa tête est tombée sur l'échafaud.

Que les Parisiens se sont montrés majestueux et grands dans cette occasion, ils n'ont manifesté ni joie ni douleur. Le calme le plus profond régnait (...)

Il y a à Paris des Chevaliers du poignard des scélérats, j'entends parler de vils adulateurs de l'ancienne cour royale des émigrés qui aussi lâches que leur maître ont formé le projet d'assassiner les députés qui ont voté pour la mort du monstre. Le Pelletier de Saint-Fargeau a été victime de leur

exécrable parti, hier entre cinq à six heures du soir, il a été percé d'un coup de sabre par un nommé Paris ancien garde du corps et il est mort à une heure du matin. Jeudi, il sera porté au Panthéon Français. La Convention entière assistera à cette cérémonie lugubre. Plusieurs députés ont manqué éprouver le même sort. Vous jugez que nous sommes entre la vie et la mort. Les grands événements ne conviennent qu'aux vrais patriotes républicains (...) Le désir de servir efficacement ma patrie m'a fait mettre au-dessus de tous les dangers depuis longtemps j'ai fait le sacrifice de ma vie et je pardonnerais de bon coeur au dernier ennemi qui me l'arrachera si le salut de la patrie en dépend... »

Passionnante lettre de Pelletier sur cette journée qui est un des tournants de la Révolution Française. Elle montre la détermination de ce Conventionnel face au danger de la réaction. Pelletier Jacques est né à Lignières dans le Cher, le 14 juillet 1749 et mort à Bourges, le 5 janvier 1839. Il fut élu premier suppléant du Cher à la Convention. Il vint siéger dès le début de la session, et il fit partie comme il le dit de la Commission des vingt-quatre, créée le 2 octobre 1792, pour inventorier les papiers du Comité de surveillance de la Commune de Paris.

Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour l'appel au peuple, pour la mort et pour le sursis. Il ne fait donc pas parti des radicaux. Pourtant sa lettre ne fait aucun doute sur ses convictions, elle nous montre un homme déterminé dans ses choix républicains.

Lors du vote sur la mise en accusation de Marat, il déclara qu'il ne pouvait émettre de vœu, tous les principes envers le prévenu ayant été violés et lui-même n'ayant pu entendre le rapport du Comité de législation ni les pièces qui en étaient la base. Respectueux des lois et des droits des individus, son opinion ne pouvait donc pas se faire sans ce respect. Comme lors du procès puis de l'exécution de Louis XVI sa détermination reste dans la ligne du droit légitime républicain.

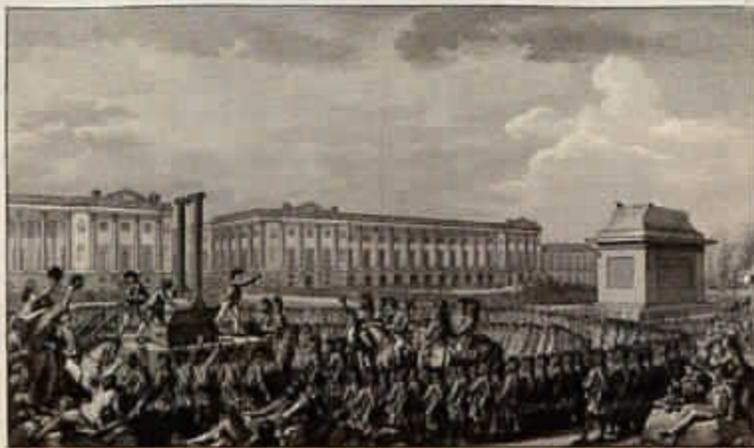
Membre du Comité des assignats et monnaies, il y restera jusqu'à la fin de son mandat à la Convention en gardant ses convictions républicaines.

Bernard Vandepias

1 Marc Bouloiseau, « La République jacobine : 10 août 1792-9 thermidor an II », éd. Point Seuil, H. 102, Paris, 1972, p. 67

2 Archive Privée, lettre autographe signée, 21 janvier 1793, à un ami, 3 pages in-4.

NB : Après la chute de Robespierre, Pelletier s'éloigne des Jacobins et rejoint le camp des thermidoriens. Envoyé en mission dans les départements de l'est, il y fait preuve d'une grande rigueur contre les partisans de Robespierre et les nostalgiques de l'an II.



Journée du 21 Janvier 1793  
à Paris  
Le Conventionnel Jacques Pelletier  
à un ami  
Paris le 21 Janvier 1793

## Février-mars 1794, l'absence de Robespierre

*Début 94, il ne reste plus à Robespierre que quelques mois à vivre et sa popularité est encore impressionnante. Les craintes que provoque son absence de la vie publique dans ces premiers mois de l'année montrent la ferveur des Parisiens. Dans sa biographie de l'Incorruptible (Robespierre, Ed. Fayard sept 2014), Hervé Leuwers s'interroge sur les causes de cette absence :*

« Dans la longue fin d'hiver de l'an II, la voix de Robespierre s'est tue. Les jours, les semaines passent et il ne reparait pas, ni aux Jacobins, ni à l'Assemblée, ni au Comité de salut public. Son retour au club ne passe pas inaperçu, le 13 mars 1794 (23 ventôse) ; on l'a tant attendu, on a tant craint pour lui. Ce jour-là, il se présente en même temps que son ami Couthon ; lui aussi s'est absenté pour maladie. C'est sous les chaleureux applaudissements des tribunes qu'ils reprennent leur vie publique. Que s'est-il passé ? Épuisé par des mois de travail incessant à la Convention, au Comité et aux Jacobins, Robespierre est tombé malade.

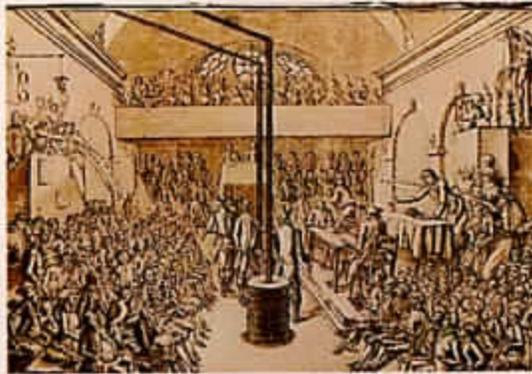
C'est une semaine après sa dernière intervention à l'Assemblée que la rumeur a enflé dans Paris. Le 17 février (29 pluviôse), la société populaire de la section de l'Unité, inquiète d'apprendre la maladie de Robespierre et de Couthon, désigne des commissaires pour s'enquérir de leur santé à leurs domiciles ; elle doit être « chère à tous les bons républicains ». le jour même et les jours suivants, d'autres sociétés populaires entreprennent la même démarche. Au foyer Duplay, ses hôtes informent les nombreux visiteurs, sans cacher leurs craintes : il est si faible.

L'inquiétude gagne tout Paris. Le 19 (1<sup>er</sup> ventôse), Bacon, agent du ministre de l'Intérieur, précise : « Près le jardin des plantes, un groupe très nombreux s'entretenait de la maladie de Robespierre. Le peuple en paraît si affecté qu'il dit que si Robespierre venait à mourir, tout serait perdu ; lui seul, disait une femme, déjoue tous les projets des scélérats. Il n'y a que Dieu seul qui puisse garantir les jours de ce patriote incorruptible (tout le monde faisait un gros soupir) ».

Le même jour, l'agent Charmont rapporte les mêmes appréhensions : « On craint beaucoup pour les jours de Robespierre et de Couthon, déjà mille conjectures s'élèvent à ce sujet, la médisance

débite déjà que peut-être ils ont été empoisonnés. D'autres disent que c'est [à] la suite d'un travail que le feu est passé dans leur sang ; on désire savoir au juste quel est le genre de maladie qui les retient au lit, attendu que cela intéresse beaucoup les vrais amis de la république ». L'angoisse dit l'extrême popularité de Robespierre, particulièrement dans les milieux populaires.

Pourquoi une aussi longue convalescence ? la maladie, la fatigue, expliquent-elles tout ? Sa popularité est extrême, mais elle a un revers, tout aussi extrême. Beaucoup le vénèrent, beaucoup le haïssent. N'y aurait-il pas chez Robespierre, une réelle lassitude face aux dénonciations qui ont repris contre lui ? Il ne s'agit pas ici des attaques des contre-révolutionnaires, dont il se fait gloire, mais de celles des « ultras » et des ennemis de la religion. Aux Jacobins, il a dû se justifier : « Il s'en faut bien que je sois un modéré, un feuillant, comme on le débite dans les cafés » (26 décembre-6 nivôse). Il s'est indigné : « Parce que j'ai exercé dans le Comité de salut public un douzième d'autorité, on m'appelle dictateur » (10 janvier 1794-21 nivôse an II).



Une séance aux Jacobins

Quelques jours à peine avant sa maladie, on l'accuse en pleine séance du club. Saintex, mécontent de l'éviction de Brichet, pour sa proposition d'épurer la Convention, s'étonne que le club ne prenne pas le temps de la réflexion, puis inculpe : « Je m'aperçois, au reste, que depuis quelque temps elle [la société des Jacobins] se laisse dominer par un despotisme d'opinion, tandis que les principes seuls doivent faire la règle de ses délibérations ». Que peut l'inconnu Saintex ? Robespierre le foudroie du titre d'intrigant et obtient son exclusion, sans débat (7 février-19 pluviôse).

Comment douter, cependant, que ces attaques ne l'aient atteint et alarmé ? En le mettant en cause, elles fragilisent son autorité et les choix politiques qu'il défend. Comment douter aussi que la perspective d'un engagement contre la « faction nouvelle » ne l'inquiète ? Jusqu'où faudra-t-il frapper ?

Depuis la fin janvier, Robespierre a préparé les grandes lignes d'un discours d'accusation. [...] La diatribe reste à l'état de brouillon. »

(Hervé Leuwers, *Robespierre, Paris, Fayard, p. 319-321*)

## DES 1789 : DES JOURNAUX A FOISON ET DE TOUS BORDS

*La liberté de la presse, si contraire aux principes d'un Ancien Régime régi par la censure s'est imposée avant même d'être proclamée. (1)*

Louis XVI ayant imprudemment appelé les Français à exprimer leur opinion, les pamphlets et les feuilles volantes ont jailli de toutes parts et les premières expériences journalistiques sont nées. C'est ainsi que **Brissot** fonde, avant la réunion des Etats généraux, le **PATRIOTE FRANÇAIS**.

Les aristocrates ne sont pas les derniers à se faire entendre. La presse des « amis du roi » bénéficie des feuilles déjà en place comme **LE MERCURE DE FRANCE** ou **LA GAZETTE DE FRANCE**. **Rivarol** ou l'**abbé Royou** en sont les publicistes de talent. Les fonds royaux soudoient **Le COURRIER DE VERSAILLES**.

L'opinion contre-révolutionnaire, souvent agressive mais d'une audience plus limitée s'exprime aussi dans **LES AMIS DU ROI**, **LES ACTES DES APÔTRES**, **LE PETIT GAUTHIER**.

La presse « centriste », de caractère semi-officiel est plus répandue. **LE MONITEUR** qui publie les textes législatifs, ou **LE LOGOGRAPHE** bénéficient de subsides ministériels. **LA FEUILLE VILLAGEOISE** ou le **JOURNAL DE PARIS** sont plus une presse d'information que d'opinion. Au départ la plupart de ces journaux comme celui de **Brissot**, déjà cité, ou de **Mirabeau**, le **JOURNAL DE PROVENCE**, se veulent ou se disent patriotes.

Mérite surtout ce qualificatif, la presse sans compromis comme les **REVOLUTIONS DE PARIS** de **Loustalot**, qui mène campagne pour le suffrage universel, ou **LES REVOLUTIONS DE FRANCE ET DE BRABANT** de **Camille Desmoulin**, ou **L'ORATEUR DU PEUPLE** de **Fréron**, ou bien sûr **L'AMI DU PEUPLE** de **Marat** qui dénonce avec virulence les cliques et complots contre-révolutionnaires et appelle sans cesse à la mobilisation du peuple, ou encore **LE PERE DUCHESNE** d'**Hébert**, porte-parole des masses parisiennes, surtout très populaire dès 1792.

**Il se publie à Paris 184 journaux en 1789, 335 en 1790, 236 en 1791 et 216 en 1792**

Cette profusion de journaux ne se limite pas à la capitale. Il s'en crée aussi de nombreux en province (34 en 1789, 52 en 1790, 44 en 1791) tels, **LE COURRIER DE LYON**, **L'ABEILLE DE LILLE**, le **JOURNAL DE MARSEILLE ET DES DEPARTEMENTS MERIDIONAUX**.

A paraît aussi une presse spécialisée, comme **LE JOURNAL DES MEDECINS**, **LA GAZETTE DU PALAIS**, le **JOURNAL DE LA MODE ET DU GOÛT** ou le **COURRIER DE L'HYMEN** qui revendique l'égalité civique des femmes.

**Robespierre** créa successivement, deux journaux : **LE DEFENSEUR DE LA CONSTITUTION** puis **LETTRES A SES COMMETTANTS**.

Ces multiples journaux sont de petits formats, (« L'Ami du Peuple » : 11x18 cm), rarement illustrés, de pagination modeste (8 pages) et de périodicité très irrégulière. Ils collent assez peu à l'actualité (sauf événement) et comportent de longs éditoriaux. Les nouvelles internationales sont succinctement reprises des gazettes étrangères.

L'entreprise journalistique reste artisanale et le journaliste est souvent homme à tout faire, à la fois rédacteur, démarchant les fonds, et traitant avec son imprimeur.



*La mort de Marat* Louis David 1793

Les tirages sont moyens : le journal de **Marat** tire à 2 000 exemplaires, celui de **Mirabeau** de 10 000 à 15 000, celui de **Loustalot** a parfois atteint les 200 000 numéros, mais c'est exceptionnel.

Le journal se vend au numéro mais plus souvent par abonnement. Celui au « **Patriote Français** » coûte 36 livres, soit plus d'un mois de salaire d'un ouvrier. Mais l'abonné est souvent collectif : une municipalité, un club, un régiment, un bataillon de la Garde nationale. Le journal est aussi très souvent lu à haute voix, en commun dans les clubs ou dans la rue. Les journaux envoyés à l'armée (notamment à l'initiative de **Carnot**) vont beaucoup contribuer à la culture révolutionnaire des soldats de l'An II.

Dès 1793, la situation rendue dramatique par la guerre et va conduire à la politique d'exception du gouvernement **déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. La liberté de la presse en fera les frais**. En l'An II il ne subsiste que 106 journaux à Paris et 23 en province. **Camille Desmoulin**, l'un des plus brillants journalistes de la Révolution paiera de sa vie d'avoir mis en cause le Comité de Salut public dans **LE VIEUX CORDELIER** et d'avoir, selon ses accusateurs, mis la république en danger. Notre bulletin est déjà longuement revenu sur ces faits. (2)

C.L.

(1) **Michel VOVELLE** (*La révolution française en image. T II Editions Messidor*)

(2) **Bruno DECRIEM**, "numéros 13, 14 et 15

## L'assemblée générale de l'A.R.B.R du 22 novembre 2014

Tous les participants de l'Assemblée Générale ont salué la qualité du travail entrepris depuis la dernière AG et la résolution du Comité directeur sortant à poursuivre les efforts de réflexion sur la période révolutionnaire.

L'assemblée rend particulièrement hommage au travail permanent de deux de ses membres qui ne seront plus dans le Comité : Christian Lescureux, fondateur de l'association en 1987, et Michel Csanyi son président. Leur persévérance a permis une progression constante de l'impact de notre combat et une évolution régulière de nos effectifs qui s'élèvent à 336 adhérents (\*).

Sur le plan des activités, 6 conférences et spectacles se sont tenus à Arras entre les deux dernières AG, 2 nouvelles publications dont « *Parcourir Arras sur les pas de Robespierre* » ont vu le jour, et notre bulletin trimestriel est imprimé à près de 400 exemplaires.

Un nouveau Comité de 16 membres, renforcé de compétences nouvelles, poursuivra cette activité intense et le nouveau président, Alcide Carton, s'est lui-même chargé de reprendre la gestion et l'actualisation du site. Celui-ci connaît donc sa quatrième version améliorée, et reste parmi les sites les plus fréquentés sur la Révolution française. Les adhérents de l'ARBR sont invités à consulter sa dernière mutation, et à la faire reconnaître autour d'eux.

La période qui s'annonce va préparer le 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'ARBR, il s'agira de faire contrepoids à la désinformation ambiante, avec des expositions, conférences ou publications pour faire progresser la réflexion sur cette période : la Révolution française ne peut être résumée à la guillotine, car c'est d'abord la déclaration des Droits de l'Homme, la naissance de la République, le droit de vote, un début de liberté de la presse, ou la fin - certes provisoire - de l'esclavage... La tâche reste rude mais le combat que nous menons marque des points : le retentissement de l'affaire des manuscrits, l'abondance des publications sur Robespierre ou l'aide financière qu'a consentie la municipalité d'Arras pour la publication de la brochure citée plus haut (\*\*), montrent que notre combat avance. Nous continuerons le travail avec toutes les associations amies, qui poursuivent les mêmes objectifs.

Au plan local, l'ARBR et l'AMRA continueront de se mobiliser pour la création d'un musée Robespierre à Arras (à ce jour, plus de 5500 signatures de soutien).

Merci aux lecteurs de *l'Incorruptible* pour leur aide dans notre combat.

(\*) Avant l'AG, les 336 adhérents se répartissent ainsi : 92 dans la région Nord- Pas-de-Calais, 72 en région parisienne (dont 29 à Paris même), 144 dans les autres régions et 28 à l'étranger.

(\*\*) l'Assemblée a salué la présence de M. Malfait, adjoint à la culture, qui a beaucoup œuvré pour la publication de la brochure

### Le Comité directeur de l'ARBR (élu lors de l'Assemblée Générale du 22 novembre)



Alcide Carton  
Président



Bernard Vandeplass  
Vice-président



Gérard Raux  
Vice-président



Liliane Brett  
Vice-présidente



Olivier Duquesnoy  
Trésorier



J-Claude Martinage  
Trésorier adjoint



Yves Adam  
Secrétaire



Etienne Simeone  
Resp. publications



Suzanne Levin



Françoise Dellac



René Debarge



Arsène Duquesne



Elisabeth Mayeur



Maurice Lardé



Jacqueline Cardile-Mozet



Emile Fournier

NB : Georges Sentis (ancien Président) et Christian Lescureux sont présidents d'Honneur

Visitez la nouvelle formule du site de l'A.R.B.R  
[www.amis-robepierre.org](http://www.amis-robepierre.org)

CONFERENCE

**Samedi 14 mars à 15h**  
**Salle Robespierre de la mairie**  
**d'Arras (place des Héros)**

# **Robespierre dictateur, mythe ou réalité ?**

**par Hervé Leuwers**

Universitaire Lille III  
Directeur des Annales Historiques  
de la Révolution française

**Co-auteur de**  
*« Visages de la Ter-  
reur,  
l'exception politique  
de l'an II »* 2014



**Auteur de**  
*« Robespierre »*  
2014

Entrée libre

